
NORME INTERNATIONALE



2131

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Agents de surface — Classification simplifiée

Première édition — 1972-11-01

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai

CDU 661.185 : 168.2

Réf. N° : ISO 2131-1972 (F)

Descripteurs : agent de surface, classement

Prix basé sur 5 pages

AVANT-PROPOS

ISO (Organisation Internationale de Normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (Comités Membres ISO). L'élaboration de Normes Internationales est confiée aux Comités Techniques ISO. Chaque Comité Membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du Comité Technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les Projets de Normes Internationales adoptés par les Comités Techniques sont soumis aux Comités Membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes Internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme Internationale ISO 2131 a été établie par le Comité Technique ISO/TC 91, *Agents de surface*.

Elle fut approuvée en juin 1971 par les Comités Membres des pays suivants :

Afrique du Sud, Rép. d'	Espagne	Roumanie
Allemagne	France	Royaume-Uni
Australie	Israël	Suisse
Autriche	Japon	Thaïlande
Belgique	Nouvelle-Zélande	Turquie
Corée, Rép. de	Pologne	U.R.S.S.
Egypte, Rép. arabe d'	Portugal	U.S.A.

Aucun Comité Membre n'a désapprouvé le document.

Agents de surface — Classification simplifiée

1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme Internationale établit une classification simplifiée des agents de surface, en conformité, au point de vue de l'ordre des radicaux, avec la classification scientifique (ISO/R 896).

2 PRINCIPE

La classification simplifiée des agents de surface permet la caractérisation par un chiffrage abrégé, composé d'une lettre et de quatre chiffres (cinq dans le cas des composés comportant plusieurs groupes hydrophiles), des principaux éléments structurels de la molécule en désignant par :

- 1) la lettre : le caractère ionique;
- 2) le 1^{er} chiffre : le groupe hydrophile;
- 3) le 2^{ème} chiffre : le groupe hydrophobe;
- 4) le 3^{ème} chiffre : un groupe fonctionnel intermédiaire;
- 5) le 4^{ème} chiffre : une caractéristique complémentaire du groupe hydrophile;
- 6) le 5^{ème} chiffre (placé entre parenthèses, entre le 1^{er} et le 2^{ème} chiffre) : le second groupe hydrophile des composés comportant plusieurs groupes hydrophiles de caractères ioniques différents.

L'opération s'effectue en déterminant, dans le Tableau de classification donné en Annexe, découlant de la classification scientifique générale, les chiffres qui correspondent aux groupes présents dans la molécule, par application des règles définies au chapitre 3.

3 RÈGLES DE CLASSIFICATION

3.1 Choix du groupe hydrophile

Règle 1

Le groupe hydrophile est le point de départ de la classification. Son caractère ionique doit être désigné par une des lettres suivantes :

- A, pour les groupes hydrophiles anioniques;
- C, pour les groupes hydrophiles cationiques;
- N, pour les groupes hydrophiles non-ioniques;
- Z, pour les composés ampholytes vrais.

Règle 2

En présence de plusieurs groupes hydrophiles de caractères ioniques identiques, choisir comme groupe hydrophile principal celui qui est désigné le premier dans l'ordre suivant, se référant aux cases du Tableau en Annexe :

pour les groupes

- anioniques : 2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 7 – 8 – 9 – 1
- cationiques : 5 – 6 – 7 – 8 – 9 – 1 – 2 – 3 – 4
- non-ioniques : 3 – 4 – 5 – 6 – 1 – 2 – 7 – 8 – 9

Règle 3

En présence de plusieurs groupes hydrophiles de caractères ioniques différents, deux cas sont à considérer, à savoir :

- a) en présence de groupes anioniques et cationiques (composés ampholytes), utiliser la lettre Z. Désigner le groupe cationique le premier et le groupe anionique le second, entre parenthèses, en appliquant, le cas échéant, la règle 2;
- b) en présence d'un groupe ionique et d'un groupe non-ionique, utiliser comme lettre celle caractérisant le groupe ionique. Désigner celui-ci le premier, et le groupe non-ionique le second, entre parenthèses, en appliquant également, le cas échéant, la règle 2.

3.2 Choix du groupe hydrophobe

Règle 4

Le groupe hydrophobe déterminant est le radical le plus important pour le comportement hydrophobe; en général, il s'agit de la chaîne hydrocarbonée la plus longue (cycles compris), aussi éloignée que possible du groupe hydrophile principal.

Règle 5

Une chaîne hydrocarbonée aliphatique doit être considérée comme suffisamment longue, au sens de la règle 4, si elle comporte au moins 8 atomes de carbone.

Règle 6

Si l'agent de surface ne comporte pas de chaîne hydrocarbonée d'au moins 8 atomes de carbone, prendre un reste cyclique comme groupe hydrophobe déterminant.